

USAGE RÉSIDENTIEL - NOUVELLE CONSTRUCTION

Bâtiment principal : résidence unifamiliale isolée, jumelée ou en rangée	500 \$/logement
Bâtiment principal : autres types, multi logements	500 \$/1 ^{er} logement + 50 \$ par logement additionnel, sans excéder 3 500 \$
Bâtiment accessoire : remise, garage, etc.	20 \$ pour une superficie de moins 30 m ² 50 \$ pour une superficie de plus de 30 m ²
Puits pour alimentation en eau potable ou installation septique	Compris dans le prix du permis de construction

USAGE RÉSIDENTIEL - CONSTRUCTION EXISTANTE

Bâtiment principal : agrandissement, transformation ou modification augmentant la superficie totale de l'immeuble	50 \$, plus 50 \$ par logement ajouté sans excéder 3 500 \$
Bâtiment principal : réparation ou rénovation ne modifiant pas la superficie totale de l'immeuble	20 \$
Construction accessoire : balcon, galerie, terrasse, etc.	20 \$
Puits pour alimentation en eau potable ou installation septique	30 \$ pour un ouvrage de captage des eaux souterraines 60 \$ pour un ouvrage d'évacuation et de traitement

AUTRES PERMIS OU CERTIFICATS D'AUTORISATION

Abattage d'arbre	Gratuit
Arrosage d'une nouvelle pelouse	Gratuit
Bordure de rue	Prix coûtant + 15 %
Changement d'usage d'un immeuble	20 \$
Connexion aux services d'aqueduc et d'égouts	50 \$
Coupe forestière	50 \$
Démolition ou déplacement d'un bâtiment	50 \$ pour une construction principale 5 \$ pour une construction complémentaire
Enseigne commerciale	40 \$ pour une enseigne permanente 10 \$ pour toute autre enseigne autorisée
Mur de soutènement, talus, remblai et déblai	20 \$
Piscines et spas	20 \$
Usages et constructions temporaires, sauf pour un abri hivernal	20 \$

Pour tout autre permis non mentionné précédemment, mais prescrit au règlement d'urbanisme, la tarification est établie à 65 \$, alors qu'elle est de 20 \$ pour tout autre certificat d'autorisation. En tout temps, les tarifs prescrits au règlement d'urbanisme prévalent.

Pour tout usage non résidentiel, veuillez vous référer au service de l'urbanisme.